



**6<sup>e</sup> assemblée ordinaire du Conseil d'administration,  
Mardi le 14 juin 2022, 19 h,**

**Centre Trois-Saisons  
1390, rue Buffon, Salle polyvalente**

**ÉTAIENT PRÉSENT.E.S :**

M. Réjean Martel	Président
M. Laurier Bérubé	Vice-président
M <sup>me</sup> Aline Dumont	Secrétaire
M. Sébastien Deveault	Administrateur
M <sup>me</sup> Lisa Baril-Gravel	Administratrice
M. Lothar Marzell	Administrateur
M. Maxime Le Pluart	Administrateur

**II Y A QUORUM**

**ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

M. Ernesto Salvador Cobos	Conseiller en consultations publiques
M <sup>me</sup> Kathleen Breault	Secrétaire de soutien
M. Louis Martin	Conseiller municipal, District Cap-Rouge – Laurentien
M. David Weiser	Conseiller municipal, District du Plateau
M. Maxime Bélanger	Conseiller en urbanisme, Ville de Québec
M <sup>me</sup> Marie-Claude Bergeron	Conseillère en urbanisme, Ville de Québec
M. Frédérick Fortin	Service du transport et de la mobilité intelligente
M <sup>me</sup> Pascale Bouchard	Candidate en cooptation
M. Marc-André Michel	Groupe Sogesco Inc.

**ÉTAIENT ABSENTS :**

M <sup>me</sup> Julianne Bossé	Administratrice
--------------------------------	-----------------

Quatorze citoyen.ne.s sont présent.e.s

## 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET MOT DE BIENVENUE DU PRÉSIDENT

M. Réjean Martel ouvre l'assemblée à 19h00 et souhaite la bienvenue aux personnes participant à la séance.

## 2. COOPTATION

M. Réjean Martel introduit M<sup>me</sup> Pascale Bouchard, qui se présente pour un poste coopté. M. Ernesto Salvador Cobos confirme que la candidature est en règle. À l'unanimité, le Conseil accueille M<sup>me</sup> Pascale Bouchard parmi ses membres.

Le Conseil lui souhaite la bienvenue. M<sup>me</sup> Pascale Bouchard se présente et partage son intérêt à s'impliquer au sein du Conseil.

## 3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Réjean Martel lit l'ordre du jour et demande s'il y a ajout ou modification de sujets à l'ordre du jour. M. Réjean Martel demande l'ajout du point *Cooptation* au point 2.

### PROJET D'ORDRE DU JOUR

1.	Ouverture de l'assemblée	19 h 00
2.	Cooptation	19 h 01
3.	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 05
4.	Assemblée publique de consultation et demande d'opinion au conseil de quartier sur le projet de modification réglementaire <a href="#">Ajout de l'usage résidentiel dans la zone 36304Cb</a>	19 h 10
5.	Adoption du procès-verbal de la rencontre du mardi 10 mai 2022	19 h 45
6.	Suivi au procès-verbal	19 h 50
7.	Période d'intervention des citoyens	20 h 05
8.	Dossiers du conseil de quartier	20 h 20
	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Entretien du sentier piétonnier Buffon/l'Étincelle</b> : Actions à prendre</li><li>• <b>Dossier agricole</b></li><li>• <b>Stratégie de sécurité routière 2020-2024</b> : projet du conseil de quartier</li><li>• <b>Plan d'action 2022-23</b></li><li>• <b>Autre(s) dossier(s)</b></li></ul>	
9.	Période d'intervention des conseillers municipaux	20 h 50
10.	Trésorerie	21 h 10
11.	Informations et correspondance	21 h 15
12.	Levée de l'assemblée	21 h 25

### RÉSOLUTION CQA-22-CA-29

Sur proposition de M<sup>me</sup> Lisa Baril Gravel, appuyée par M<sup>me</sup> Aline Dumont, il est résolu d'adopter l'ordre du jour avec la modification susmentionnée.

*Adoptée à l'unanimité*

#### **4. DEMANDE D'OPINION AU CONSEIL DE QUARTIER SUR LE PROJET DE MODIFICATION RÉGLEMENTAIRE [AJOUT DE L'USAGE RÉSIDENTIEL DANS LA ZONE 36304CB](#)**

M. Ernesto Salvador Cobos présente, à l'aide d'un soutien visuel, la démarche de consultation citoyenne ainsi que le déroulement de l'assemblée publique et de la demande d'opinion. La rencontre permet ensuite aux participant.e.s de prendre connaissance des informations et d'émettre des commentaires et poser des questions. À la suite de l'assemblée publique de consultation, il sera possible de participer au processus de consultation en formulant des commentaires par écrit à l'aide d'un [formulaire en ligne](#). La période pour la réception des commentaires est du 15 au 21 juin 2022, inclusivement.

M. Maxime Bélanger partage ensuite, à l'aide d'un support visuel, le projet de modification réglementaire qui prévoit l'ajout du groupe d'usages *H1 Logement* dans la zone 36304Cb, située dans le quartier de l'Aéroport, à l'intersection du boulevard Chauveau Ouest et de l'avenue Notre-Dame, au sud de la rivière Lorette, à l'est de la rue Falardeau, à l'ouest de l'autoroute Henri-IV et au nord des rues Dufresne et Frenette.

L'ajout de l'usage résidentiel dans cette zone vise à permettre la construction d'un projet d'habitation de 18 logements, limité à 3 étages, et à favoriser un encadrement bâti plus structurant à l'intersection.

Une modification au règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge sur l'urbanisme est requise pour permettre la construction du projet (passer d'une zone Cb – dominante commerciale – à Mb usages mixtes) et favoriser ainsi la revalorisation du site. Ce projet contient des dispositions susceptibles [d'approbation référendaire](#).

Les intervenants de la Ville ouvrent la période de questions et commentaires. Une citoyenne demande combien de stationnements sont prévus au projet. Le représentant du promoteur répond qu'il y a 27 stationnements prévus (soit un ratio de 1,5 par unité d'habitation). La citoyenne s'interroge sur l'endroit où les visiteurs des résident.e.s se stationneraient, précisant qu'il y a déjà une problématique d'espaces de stationnements dans les rues avoisinantes. La citoyenne s'interroge également sur le nombre d'habitations à 18 logements dans le secteur. Les intervenants de la Ville prennent note des enjeux soulevés par la citoyenne afin de les analyser. M. Frédérick Fortin précise qu'il n'y a pas d'interdiction de stationnements devant les allées piétonnes privées, mais qu'il y a plusieurs moyens par lesquels la Ville pourrait modifier la durée ou la possibilité de se stationner dans ses rues.

Un citoyen exprime le mécontentement de plusieurs résidents du secteur qui ont subi à maintes reprises des inconvénients par rapport à l'ancien bar et à la congestion à l'intersection des rues Notre-Dame et du boulevard Chauveau. Il exprime qu'une voie d'accès vers l'est à partir de Notre-Dame pourrait désengorger cette voie aux heures de pointe.

Un autre citoyen se questionne sur les éventuelles nuisances sonores et les mesures pour les atténuer.

M. Réjean Martel relève que la sortie du projet immobilier est située au même emplacement sur la rue Notre-Dame, là où il y a déjà des problèmes de congestion. M. Maxime Bélanger en prend note.

Une citoyenne s'interroge sur l'intégration architecturale du projet par rapport au visuel du bâti actuel du secteur. Les intervenants rappellent qu'actuellement, le projet est encore à l'étape d'ébauche et qu'il n'y a pas de visuel architectural disponible.

Les membres du Conseil prennent quelques minutes pour formuler une recommandation.

### **RÉSOLUTION CQA-22-CA-30**

Sur proposition de M. Réjean Martel, appuyée par M. Sébastien Deveault, il est résolu que le Conseil de quartier de l'Aéroport se montre favorable au projet de modification réglementaire pour l'ajout de l'usage résidentiel dans la zone 36304Cb en exprimant des bémols par rapport :

- au nombre de logements et de stationnements ;
- aux îlots de chaleur créés par le déboisement potentiel ;
- ainsi qu'à la sécurité routière autour de ce site.

*Adoptée à l'unanimité*

Le rapport de demande d'opinion complet est disponible à la suite du présent procès-verbal.

## **5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 MAI 2022**

M. Réjean Martel demande s'il y a des modifications à apporter au procès-verbal.

### **RÉSOLUTION CQA-22-CA-31**

Sur proposition de M<sup>me</sup> Aline Dumont, appuyée par M. Maxime Le Pluart, il est résolu d'adopter le procès-verbal du 10 mai 2022 tel que présenté.

*Adoptée à l'unanimité*

## **6. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL**

### **6.1 Qualité de l'air**

M. Réjean Martel relaie un [article paru dans le journal Ma Ville](#), rappelant la nouvelle réglementation sur les feux et les foyers extérieurs.

## 6. 2 Suites de la rencontre du 27 avril, Champigny-Est

M. Réjean Martel revient sur la rencontre qui visait à expliquer les mesures à prendre pour améliorer la sécurité routière sur la rue Champigny-Est suite à l'[analyse de la Ville sur la vitesse et la circulation de transit sur cette artère](#). La Ville souhaite l'installation d'une affiche interdisant le virage à droite sur la rue Champigny-Est à partir de la Route de l'Aéroport. Lors de la dernière assemblée du Conseil, les membres ont pu entendre les commentaires des citoyens et deux résolutions ont été formulées. La première appuyait la demande des citoyens pour fermer l'extrémité de la rue Champigny-Est à l'intersection de la Route de l'Aéroport. La seconde demandait à la Ville de Québec d'installer des feux de circulation avec détecteur de mouvement pour donner la possibilité d'accéder au boulevard Hamel par la rue Antoine-Tabeau.

M. Frédérick Fortin explique que la Route de l'Aéroport appartient au Ministère des transports du Québec (MTQ). La Ville a eu une rencontre avec le MTQ par rapport à l'installation d'un panneau d'interdiction de tourner à droite sur Champigny Est. Suite à ce nouvel affichage, une analyse de circulation de transit aura lieu et si elle n'est pas concluante, la Ville procédera à d'autres moyens.

M. Frédérick Fortin explique également qu'il existe un règlement de longueur maximale par rapport à la création de rues culs-de-sacs. Le tronçon de rue qui serait créé sur Champigny Est serait trop long par rapport aux normes d'accès pour les véhicules d'urgence et de services essentiels.

## **7. PÉRIODE D'INTERVENTION DES CITOYENS**

Un citoyen aimerait qu'il y ait la création d'un petit parc pour assister aux décollages et atterrissages des avions entre les rues Jean Gauvin et la Route de l'Aéroport. MM. David Weiser et Louis Martin rappellent que ces terrains sont sous la gouverne de l'Aéroport, mais qu'il faudrait leur demander s'il leur est possible de travailler avec la Ville pour l'installation de matériel de parc temporaire.

M. Réjean Martel souligne que l'idée est intéressante et que le Conseil pourrait envoyer une demande aux responsables de l'Aéroport pour voir s'ils ont une ouverture à un tel projet. Les membres travailleront sur le message à envoyer.

Un citoyen a fait une demande à la Ville pour nettoyer le fossé le long de la Route de l'Aéroport sur une distance de 100 mètres près de chez lui. Le responsable à la Ville était allé évaluer la situation et on lui a finalement confirmé qu'il y aurait un nettoyage prochainement.

M. Réjean Martel relaie la préoccupation d'une citoyenne habitant au coin du boulevard Chauveau concernant des vibrations continues suite au passage des camions. M. Louis Martin effectuera un suivi à la Ville.

## **8. DOSSIERS DU CONSEIL DE QUARTIER**

### **8.1 Entretien du sentier piétonnier Buffon/l'Étincelle : actions à prendre**

Depuis la dernière assemblée en mai, M. Sébastien Deveault indique que le Conseil a reçu la réponse du directeur de la Division de la gestion du déneigement, qui maintenait la position de la Ville de ne pas déneiger cette passerelle pour les raisons expliquées précédemment.

M. Réjean Martel a par la suite écrit au conseiller responsable du déneigement, M. Pierre-Luc Lachance, en souhaitant pouvoir en discuter avec lui.

### **8.2 Dossier agricole**

M. Lothar Marzell mentionne que les membres du comité VDAAA ont été invités à commenter les enjeux du déploiement de l'agriculture urbaine commerciale dans le cadre du Plan d'action en agriculture urbaine de la ville.

M. Ernesto Salvador Cobos a transféré la réponse de la Ville au Conseil suite à la résolution concernant le PDZA :

*Le Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement (SPAÉ) évalue présentement l'utilité d'adopter un Plan de développement de la zone agricole (PDZA), alors que plusieurs orientations et engagements ont déjà été pris par la Vision du développement des activités agricoles et agroalimentaires (VDAAA) mais aussi en parallèle de ce document de planification. À la suite de cette réflexion, l'agglomération de Québec pourra se doter ou non de cet outil facultatif.*

*Pour ce qui est de l'assignation d'un membre du conseil de ville, actuellement il n'y a pas un seul élu désigné pour le volet agricole, toutefois, madame Marie-Pierre Boucher est présidente du Comité consultatif agricole et est au fait de la VDAAA et de la démarche d'élaboration d'un PDZA.*

### **8.3 Stratégie de sécurité routière 2020-2024 : projet du conseil de quartier**

M. Sébastien Deveault a eu une première rencontre avec le comité et les idées vont bon train pour élaborer des capsules traitant des préoccupations citoyennes connues.

### **8.4 Plan d'action 2022-2023**

M. Réjean Martel suggère que les membres se réunissent pour une réunion de travail en septembre.

### **8.5 Autres dossiers**

M. Réjean Martel a envoyé à M. Ernesto Salvador Cobos un tableau récapitulatif des résolutions prises par le Conseil depuis 2018 et du suivi qui en a été fait par la Ville. Il partagera ce document aux conseillers municipaux.

## 9. PÉRIODE D'INTERVENTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

M. Louis Martin a participé à la rencontre d'information sur le [projet de tramway](#) pour le secteur Chaudière, où il y a notamment été question du Centre d'entretien et d'exploitation. Il a fait la suggestion d'y mettre un toit vert ou un projet de serre.

Il mentionne que le [nouveau règlement sur l'utilisation de l'eau potable](#) est entré en vigueur le 9 juin dernier.

Il indique qu'il y aura la [Fête de la Ville](#) dimanche le 3 juillet prochain ; il partagera les détails dès qu'il les aura. Il mentionne également que le Cirque [Flip Fabrique](#) sera présent au Parc Kiwanis du 26 au 28 août.

M. David Weiser invite les membres à assister aux [Mosaïcultures](#) qui débutent la semaine prochaine, de même qu'aux [Passages insolites](#) qui reviennent dans le secteur du Vieux-Port.

## 10. TRÉSORERIE

M<sup>me</sup> Lisa Baril-Gravel informe qu'il y a actuellement 10 619,85 \$ au compte, incluant trois subventions de 3 000\$ de la Ville de Québec et de la commission scolaire des Découvreurs pour les projets de sécurité routière du Conseil.

### **RÉSOLUTION CQA-22-CA-32**

Sur proposition de M<sup>me</sup> Lisa Baril-Gravel, appuyée par M<sup>me</sup> Aline Dumont, il est résolu de verser 100\$ à M<sup>me</sup> Kathleen Breault pour la rédaction du procès-verbal de la séance du Conseil de l'Aéroport du 14 juin 2022.

*Adoptée à l'unanimité*

### **RÉSOLUTION CQA-22-CA-33**

Sur proposition de M<sup>me</sup> Lisa Baril-Gravel, appuyée par M. Sébastien Deveault, il est résolu de verser 37\$ à M<sup>me</sup> Alicia Montoni pour le remboursement du paiement au Registraire des entreprises du Québec pour le Conseil de quartier de l'Aéroport.

*Adoptée à l'unanimité*

## 11. INFORMATIONS ET CORRESPONDANCE

M. Ernesto Salvador Cobos mentionne que le Conseil a reçu la revue Urbanité.

## 12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est résolu de lever l'assemblée. Il est 21 h 35.

Procès-verbal rédigé par M<sup>me</sup> Kathleen Breault et révisé par M. Réjean Martel et M<sup>me</sup> Aline Dumont.

\_\_\_\_\_  
Réjean Martel, président

\_\_\_\_\_  
M<sup>me</sup> Aline Dumont, secrétaire